



Numéro de l'acte	2024-82-DGSMM
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	1.1.8

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

QUESTION N°2024-82

AFFAIRES GENERALES DE LA COLLECTIVITE : CREATION DE LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

RAPPORTEUR :

Monsieur Mickaël CANLER
Adjoint au Maire, Sécurité – Police Municipale

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile modifiée souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'État est le garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Pour aider l'autorité municipale à remplir ces missions, la loi offre la possibilité aux communes de créer une « réserve communale de sécurité civile », fondée sur les principes du bénévolat et placée sous l'autorité du maire, dans les conditions fixées par les articles L 1424-8-1 à L 1424-8-8 du code général des collectivités territoriales (cf. circulaire du ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire n° INTE0500080C).

Cette réserve de sécurité civile a vocation à agir dans le seul champ des compétences communales, en s'appuyant sur les solidarités locales. Elle ne vise en aucune manière à se substituer ou à concurrencer les services publics de secours et d'urgence. De la même manière, son action est complémentaire et respectueuse de celle des associations de sécurité civile, caritatives, humanitaires ou d'entraide.

La réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire en matière :

- d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune ;
- de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres ;
- d'appui logistique et de rétablissement des activités.

Un acte d'engagement (annexe 1) et un règlement intérieur (Annexe 2) précisera les missions et l'organisation de la réserve communale de sécurité civile.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE la création de la réserve communale de sécurité civile,

ARTICLE 2 : APPROUVE l'acte d'engagement et le règlement intérieur de la réserve communale.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0


Le secrétaire de séance,
Sébastien BERNARD



Fait à ARQUES
Le 9 juillet 2024

Le Maire,
Benoit ROUSSEL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024

Affiché le 10 juillet 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le Neuf Juillet à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le Trois Juillet Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- **15 présents**
- **3 absents non excusés**
- **5 absents excusés avec pouvoir**
- **6 absents excusés sans pouvoir**

Bernadette BAROUX ayant donné pouvoir à Sébastien BERNARD.

Olivier JUSTIN ayant donné pouvoir à Sébastien DUCHATEAU.

Dominique LARDEUR ayant donné pouvoir à Francis PREDHOMME.

Jean-Pierre LAMIRAND ayant donné pouvoir à Monsieur Benoît ROUSSEL.

Peggy VAN GOETHEM-MARECAU ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Monsieur Sébastien BERNARD est nommé secrétaire de séance.